

Que font les fonds ? Le portrait de CoopVenture

Dans le paysage foisonnant de l'investissement, les fonds se multiplient... et ne se ressemblent pas. Parce qu'une levée, ce n'est pas simplement encaisser de l'argent et une bonne occasion de communiquer, nous brosons le portrait des fonds d'investissement pour aider les entrepreneurs à s'y retrouver et à choisir le bon investisseur. Au tour de CoopVenture !

Dans l'univers des fonds, CoopVenture fait figure de petit nouveau. En gestation depuis cinq ans, il s'apprête enfin à investir son capital de 4,425 millions d'euros apporté par le mouvement Scop via sa holding Socoden, le Crédit coopératif ainsi que deux collectivités locales, la métropole de Grenoble et le Grésivaudan.

Initié à travers un partenariat entre le Mouvement Scop, la French Tech in the Alps-Grenoble et Alma Scop, ce nouveau venu vise à favoriser l'amorçage et le développement d'entreprises possédant le statut de coopératives, ou présentant des caractéristiques proches. Sa seconde particularité réside dans son mode de fonctionnement : une fois financées, les entreprises s'engagent à réinvestir dans le fonds une partie de leur chiffre d'affaires afin d'assurer sa pérennité.

Eviter la revente des entreprises

Un fonctionnement opposé au modèle classique des fonds d'investissement : la réussite de quelques startups, une fois revendues, permet aux VC et aux fonds d'empocher une belle plus-value et de financer les entreprises qui meurent in fine ou n'apportent pas les multiples escomptés. Au sein du capital-risque, le succès des unes comble l'échec des autres. « *Quand vous êtes entrepreneur et que vous cherchez à vous faire financer, vous n'avez à votre disposition que le capital-risque qui ne laisse pas toujours le temps aux entreprises de bien se développer* » , estime Laurence Ruffin, PDG d'Alma Scop, co-fondatrice de CoopVenture et membre du conseil d'administration.

Pour permettre aux entreprises de trouver leur rythme de croisière en créant des emplois sur leur territoire, CoopVenture a donc choisi de reprendre les codes des fonds Evergreen – bien plus développés Outre-Atlantique – dont la durée n'est pas déterminée, ce qui libère les gestionnaires de la revente de leurs actifs dans un laps de temps très court. « *CoopVenture est un fonds patient, avec des durées d'investissement d'une dizaine d'années* » , confirme Laurence Ruffin, ce qui doit laisser temps aux sociétés de se développer.

Numérique et gouvernance comme critères de sélection

La tendance est aux fonds à impact – comme Raise, 2050. de Marie Ekeland ou le nouveau véhicule de Founders Future, – pour soutenir des entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale. CoopVenture ne cherche pas à financer ces entreprises dites à impact, mais des plutôt celles présentant des valeurs proches de celles des coopératives. Ce fonds s'appuiera, en plus de ceux habituellement utilisés par les VC, sur deux principaux critères pour sélectionner les pépites qui rejoindront son portefeuille :

Le numérique sera au coeur du projet. Le business model de l'entreprise ainsi que la finalité et les objectifs du projet devront obligatoirement être guidés par le numérique.

Une gouvernance démocratique des salariés devra être mise en place. « *Choisir le statut coopératif (Scop ou Scic) ou s'inscrire dans une démarche éthique et responsable pour l'avenir de la start-up est également une condition essentielle* » , renchérit Laurence Ruffin. Les salariés devront donc être partie prenante du projet.

CoopVenture « *interviendra au démarrage des startups qui ont souvent des besoins importants en terme d'investissements mais aussi dans des sociétés plus structurées qui ont un besoin précis, pour effectuer un pivot par exemple* » , poursuit la PDG d'Alma Scop. Le ticket moyen oscillera entre 150 000 et 300 000 euros, l'objectif étant surtout de créer « *un effet levier pour inciter d'autres structures comme les banques à investir pour atteindre environ un million d'euros* ».

À lire aussi

Relocalisation et Made In France : utopie ou réalité économique ?

En amont de ce financement, CoopVenture accompagnera les startups dans leur développement à travers son accélérateur. « *Nous les aiderons à se structurer avant de les financer, et après grâce aux réseaux des Scop et de la FrenchTech. Financement et accélération seront liés, au moins au départ.* »

Un fonds pérennisé par les startups

La fameuse clause de liquidité, intégrée dans les pactes d'actionnaire, qui permet de préciser les conditions de sortie de tout ou partie des actionnaires, est remplacée par d'autres critères. « *L'équipe doit être associée dans le projet, l'entreprise doit partager nos valeurs* » , résume la PDG d'Alma Scop, mais aussi s'engager à rester sur son territoire pour créer des emplois.

Concrètement, l'accès au fonds CoopVenture repose sur une prise de participation dans le capital mais il sera ensuite demandé aux entreprises, non pas de racheter leurs propres actions - ce qui pénaliserait leur bilan ou leur capacité d'investissement - mais les actions de CoopVenture sur une période allant de 7 ans à 10 ans. Les startups devraient réinvestir entre deux et quatre fois les fonds qu'elles ont reçu, petit à petit, en fonction de leur croissance. « *Un remboursement des apports des investisseurs a été prévu dans 12 ans, une fois que toutes les sommes auront été investies, et que les produits sur ces investissements dans les Scop du numérique auront été réalisés* » , résume Laurence Ruffin.

Quadrupler son capital d'ici à 18 mois

Dotée d'une enveloppe de 4,425 millions d'euros, CoopVenture a prévu de financer 15 entreprises et coopératives – exclusivement installées en région Auvergne Rhône-Alpes, d'ici la fin de l'année. Malgré ses petits tickets, le fonds a déjà reçu plusieurs candidatures intéressantes. « *Pour tester l'appétence des entreprises pour notre modèle de réinvestissement et d'ancrage territorial, nous avons mené une expérimentation de quelques semaines sur la région grenobloise. Nous avons reçu plusieurs candidatures dont une trentaine qualifiées* » , avoue, encore surprise, Laurence Ruffin.

Pour le moment, ce modèle est encore dans phase d'expérimentation. « *Nous nous laissons 18 mois pour tester ce modèle et réviser notre copie si besoin* » , admet la co-fondatrice. Mais le fonds voit déjà beaucoup plus loin et espère multiplier par quatre la taille de son fonds, pour atteindre les 16 millions d'euros d'ici un an et demi.

Article écrit par ANNE TAFFIN